

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative								
Date de réception : 13/07 / 2012	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le : 13/07/2012	N° d'enregistrement : ドのHLCOO15						
1. Intitulé du projet								
Construction du Musée de la Romanité à Nîmes								
2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire								
2.1 Personne physique	2.1 Personne physique							
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale	2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale VILLE DE NIMES								
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne M. LE MAIRE morale								
RCS / SIRET    2  1  3  10  0  1  1  8   9	9 4 0 0 0 1 2 41 Form	e juridique Collectivité						
Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01								
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet								
N° de rubrique et sous rubrique	N° de rubrique et sous rubrique Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique							
36°/ Travaux ou constructions soumis à permis de construire 38°/ Construction d'équipements	permis de construire  - Capacité d'accueil maximale de 2 000 personnes							

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

### 4.1 Nature du projet

Construction du musée de la Romanité en 3 opérations :

- Opération Musée proprement dit (îlot dit "Grill"), espaces dédiés au public (expositions, café, restaurant...)
- Opération République, espaces administratifs, ateliers pédagogiques, auditorium, centre de ressources
- Opération Jardin : création d'un jardin archéologique

#### 4.2 Objectifs du projet

La réalisation du musée de la Romanité permet de remplacer le Musée archéologique existant, devenu trop exigu, et de mettre en valeur les nombreuses collections du Musée. Cet équipement sera une maison commune aux habitants et une vitrine au rayonnement international

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

culturels, sportifs ou de loisirs

**4.3.1 dans sa phase de réalisation**La réalisation du Musée fera l'objet d'un phasage :

- réalisation du musée sur 40 mois,
- déploiement du musée sur la parcelle bâtie rue de la République
   déploiement du musée sur un jardin (vestiges archéologiques)

# 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le musée aura une capacité d'accueil maximum de 2 000 personnes. Les eaux pluviales seront collectées, dirigées vers un dispositif de rétention et rejetées dans le réseau						
4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis?  La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  Procédure de permis de construire						
Procédure Loi sur l'eau (non définie Autorisation ou Déclaration)						
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédur	e d'autorisation ce formulaire est re	empli				
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli  Permis de construire						
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) de	l'opération - préciser	les unités de mesure utilisées			
Grande	urs caractéristiques		Valeur			
Surface du musée SHON		10 3	300 m²			
Hauteur du musée			17 m			
Surface du jardin		4 2	200 m <sup>2</sup>			
4.6 Localisation du projet		40.011.24.0				
Adresse	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	NAME OF TAXABLE PARTY OF TAXABLE PARTY.	_ Lat4_3° _50' _ 1" _			
Boulevard des Arènes /	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et					
Boulevard de la République	Point de départ :	Long°'"	_ Lat ° ' " _			
NIMES	Point d'arrivée :	Long ° ' "	_ Lat ° ' " _			
	Communes traversées :					
	NIMES					
2						
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non						
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été a	utorisé ?					
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de Oui 🗵 Non 🗌						
Si oui, de quels projets se compose le programme ?  Programme : Musée de la Romanité (3 opérations) + opérations tierces (équipement public type Palais des Congrès						
Cf. Plan du projet.						
L'opération d'équipement public type congrès sera réalisée ultérieurement au projet du musée de la Romanité.						
5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée						
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?						
- Opération Musée (îlot Grill) : terrain nu, aucun bâtiment						
- Opération République : immeuble existant,						
- Opération Jardin : jardin existant + parking hôpital Ruffi en partie						
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme oui Non U						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : applicables à la zone du projet

- Opération Musée îlot Grill : règlement PSMV, approuvé le 05/06/2007,
- Précisez le ou les règlements Opération République et Jardin : zone IIIUB PLU de NIMES, 7ème modification approuvée le 09/07/2011

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non X environnementale?

# 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	X		PSMV approuvé, Arrêté Préfectoral du 05/06/2007
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?	X		PPRI approuvé le 28/02/2012 Risques sismiques 2 (Faible)
si oui, est-il prescrit ou approuvé ? dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	

	mètre de protection rapprochée au destiné à l'alimentation humai			X	
dans un site inscrit ou classé ?				X	En limite du site inscrit du centre historique de Nîmes au niveau des arènes
Le projet se s	itue-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?				X	
	ent historique ou d'un site classe nondial de l'UNESCO ?	á au	X		Arènes de Nîmes à 50 mètres, Porte de France à 150 mètres
	6. Caractéristiques de l'impact	pote	ntiel o	du pro	jet sur l'environnement et la santé humaine
	nvisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir pléter le tableau suivant :				
Domo	ines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	$\boxtimes$			othermie envisagée (prélèvement puis rejet dans nappe)
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X		
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X		
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X		

	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Risque inondation :Parcelle située en zone blanche PPRI, bordée par des parcelles en aléa faible et une parcelle en aléa fort. Risque sismique 2 (zone de sismicité faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Uniquement durant les travaux
Commodité	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?			Uniquement durant les travaux
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			Oui, éclairage du bâtiment Eclairage doux pour ne pas concurrencer l'éclairage des arènes
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Rejets des eaux pluviales dans les réseaux existants Rejets de l'eau utilisée pour la géothermie dans la nappe.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Rejets d'eaux usées dans les réseaux existants Production de déchets DIB, collecte et élimination
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X		PSMV à respecter
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X		
	ences du projet identifiées au 6.1 Non 🔀 Si oui, décrivez lesquel		elles :	susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?					
Oui	Non X Si oui, décrivez lesquels :				
	7. Auto-évaluation (facultatif)				
	egard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.				
La ville inscrit ce projet dans une démarche respectueuse de l'environnement. Les exigences du programme s'appuient sur la "charte construction durable" de la ville de Nîmes.					
8.1 A	8. Annexes				
8.1 A	8. Annexes Annexes obligatoires Objet				
8.1 &	Annexes obligatoires				
	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document				
X	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;				
区区	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000.				
区区	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et				
区 区 区 8.2 A Veu	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;				
区 区 区 8.2 A Veu	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et a), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  Nutres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire				

	9. Engagement et sig	nature
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fait à	NIMES	1e. M/07/2012
Signature		